



## AGENDA



### Vacances d'été



#### Lundi 16 septembre :

– 15h : Questions d'actualité avec le Général Schill, chef d'État-major de l'Armée de Terre

– 17h : Comité secret

#### Lundi 23 septembre :

– 15h : Xavier Leonetti « La délinquance du numérique : quelles réponses ? »

– 18h : Cérémonie de remise des prix de la 27<sup>ème</sup> édition de la Fondation culturelle franco-taïwanaise (sur invitation)

#### Lundi 30 septembre :

– 15h : Cérémonie d'installation de **Lucien Bély** sous la coupole de l'Institut (sur invitation)

#### Jedi 3 octobre :

– 19h : Nuit du droit 2024 sous la coupole : « Droit d'auteur et droit moral à l'heure de l'IA »

## DÉPÔT D'OUVRAGES

**L. Bély** dépose l'ouvrage de Jean-Charles Speeckaert, *Un ballet diplomatique au service de la paix. Les ministres de France à Bruxelles dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, SUP, 2023, 592 p., 70 illustrations).



## Séance du lundi 9 septembre

### In memoriam

### Ismail Kadaré (1936 - 2024)



C'est avec une profonde tristesse que nous vous annonçons le décès de notre associé étranger Ismail Kadaré à l'âge de 88 ans, éminent écrivain et adversaire résolu du totalitarisme. Né le 28 janvier 1936, Kadaré a marqué la littérature mondiale par son œuvre prolifique et son engagement pour la liberté d'expression. Après un cursus à l'Université de Tirana, Ismail Kadaré a poursuivi ses études littéraires à l'Institut Gorki de Moscou grâce à l'obtention d'une bourse universitaire. Revenu en Albanie, il a collaboré à la revue littéraire *Drita* de 1960 à 1965 puis a dirigé la revue *Les Lettres albanaises*, paraissant simultanément en albanais et en français. En 1970, il a été nommé député à l'Assemblée populaire albanaise. Prenant ses distances avec la dictature dont il devient un pourfendeur majeur, il publie des écrits subversifs condamnés par le pouvoir et s'installe à Paris. Il est élu correspondant au sein de notre compagnie dans la section Histoire et Géographie en 1989 en remplacement de Jean Marchand et demande l'asile en France en 1990. Le 6 mai 1996, il est élu membre associé étranger au fauteuil n°7 laissé vacant par le décès de Karl Popper.

Lauréat de nombreux prix prestigieux, dont le Man Booker International en 2005 et le prix Prince des Asturies en 2009, il a su capter l'âme de son pays à travers des romans teintés de critiques envers le régime totalitaire, tels que "*Le Général de l'armée morte*" et "*Chronique de la ville de pierre*".

Il a été élu membre de l'Académie d'Albanie, de l'Académie des arts de Berlin et de l'Académie Mallarmé. Il a été fait docteur honoris causa de l'Université Grenoble III en 1992. Il a obtenu, la même année, le Prix International Cino del Duca.

Ismail Kadaré laisse derrière lui une œuvre monumentale, empreinte d'humanité et de sagesse.

### « Regard sur la justice des mineurs »

Edouard DURAND

**Premier vice-président au tribunal judiciaire de Pontoise chargé des mineurs  
Ancien président de la commission indépendante sur l'inceste et les violences  
sexuelles**

#### Une justice des mineurs qui s'est développée, d'abord pour punir, puis pour protéger

Edouard Durand a d'abord été juge des enfants, un domaine marqué par des dilemmes moraux complexes et des responsabilités lourdes. Il a ouvert sa communication sur le souvenir poignant d'un jeune garçon qu'il a fait incarcérer au début de sa carrière. Ce garçon, âgé d'environ 16 ou 17 ans, a tenté de se suicider en se pendant dans sa cellule, mais a survécu de manière inattendue. Ce souvenir, où la mère du garçon avait pressenti quelque chose de négatif en disant "je ne le sens pas" au moment de son incarcération, hante le magistrat. Il se demande ce qu'il est advenu de ce jeune homme, espérant qu'il soit devenu un citoyen responsable.

Il convient tout d'abord de distinguer la "justice des mineurs", qui traite de la délinquance, et la "justice des enfants", qui concerne les enfants victimes et en difficulté. Edouard Durand souligne que la justice des mineurs, historiquement, n'était pas toujours orientée vers la protection, mais plutôt vers la punition des jeunes délinquants, souvent perçus comme des parias sociaux tels que les orphelins ou les vagabonds. Ce n'est que vers la fin

du XIXème siècle que la législation a commencé à apporter des protections juridiques aux enfants, culminant avec l'ordonnance du 2 février 1945, qui introduit un système judiciaire plus protecteur des mineurs.

Cette ordonnance, signée dans un contexte de guerre, exprime une priorité nationale de protéger les enfants délinquants, estimant que la France ne pouvait se permettre de "négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains." C'est un tournant majeur, car elle consacre l'idée que l'enfant, même délinquant, est avant tout éduicable. Cette vision est soutenue par des magistrats comme Jean Chazal, qui illustre cette philosophie par un précepte marquant : "Quand un enfant vole un vélo, ce n'est pas au vélo qu'il faut s'intéresser, mais à l'enfant." Cela marque un tournant vers une approche humaniste qui voit derrière chaque délit l'enfant en quête de rédemption.

### Une intensification de la violence des mineurs

Le communiquant reconnaît que cette approche humaniste semble de plus en plus en décalage avec la réalité des jeunes délinquants qu'il a pu rencontrer au fil de sa carrière. Après une période d'enseignement à l'École de la magistrature, il retourne occuper son poste à Bobigny, où il observe un changement notable dans les comportements des enfants qu'il juge : la violence est plus intense, les actes plus graves, et surtout, un manque de culpabilité semble s'enraciner chez certains jeunes. Ce constat le perturbe profondément, car il remarque chez certains enfants une sorte de légitimation personnelle de leurs actes, même les plus graves comme le meurtre ou le viol. Cette évolution le pousse à interroger le système judiciaire pour enfants, se demandant si l'approche protectionnelle et éducative suffit encore face à cette nouvelle génération de jeunes délinquants.



Concilier protection de l'enfance et justice s'avère de plus en plus difficile. Le magistrat est conscient de son rôle dans le destin de ces jeunes, mais il est aussi confronté aux limites de son propre pouvoir de redresser des vies, surtout face à une violence qu'il perçoit comme de plus en plus enracinée et décomplexée. La disparition de figures d'autorité légitimes, que ce soit dans la famille ou dans la société, en est l'un des facteurs.

Cette confession met en lumière le poids des responsabilités qui pèsent sur les épaules de ceux qui rendent la justice, surtout quand il s'agit de jeunes dont l'avenir dépend en grande partie des décisions prises à leur encontre. Edouard Durand pointe les limites du système judiciaire et met en avant la nécessité de réformer la manière dont la société traite ses enfants, tant sur le plan de la répression que de l'éducation et de la protection.

À l'issue de sa communication, Edouard Durand a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **F. d'Orcival, C. Delsol, H. Korsia, J.-C. Casanova, J.-C. Trichet, P.-M. Menger et L. Stefanini**

## PUBLICATION

**Jacques de Larosière** publie, ce mercredi 11 septembre, un ouvrage intitulé *Le déclin français est-il réversible ? Renverser la table et sortir de la servitude* aux éditions Odile Jacob. Il appelle « à un sursaut pour en finir avec les politiques du déni et de la facilité monétaire et budgétaire. »

« Pourquoi en est-on arrivés là ? Et comment en sortir ? Il s'agit en fin de compte d'une triple servitude qui occupe l'espace public et envahit les esprits : servitude à l'égard d'une doctrine fallacieuse, celle de l'expansion continue de la demande inspirée d'un keynésianisme mal compris ; servitude à l'égard d'une propagande rassurante, encouragée par les pouvoirs publics ; servitude intellectuelle où le politiquement correct prime l'exercice de la liberté de pensée et d'expression. »



Jacques de Larosière

**Le déclin français est-il réversible ?**



## PRIX ET DISTINCTIONS



**Dominique Senequier** a reçu le prix mondial Dwight Eisenhower de la citoyenneté. Il lui sera remis au cours d'une cérémonie à New York le 14 novembre à 18h.



**Bernard Stirn** et **Georges-Henri Soutou** ont été promus, cet été, au grade de commandeur de l'ordre des Palmes académiques. Yves Bruley a été élevé au grade de chevalier.

Bruno Girard, huissier de l'Académie, a été élevé au grade de chevalier de l'ordre des Palmes académiques.

## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

### La difficile équation de Michel Barnier



Dans l'émission hebdomadaire Commentaire diffusée sur Radio Classique, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé, avec Eric Le Boucher, les défis du nouveau Premier ministre Michel Barnier en cette rentrée politique particulière.

### « On peut trouver 200 milliards d'économies sur dix ans »



**Jacques de Larosière** a répondu aux questions de la journaliste Marie-Laetitia Bonavita du Figaro à propos de son dernier ouvrage, dans un contexte où le déficit public de notre pays s'établit à 154 milliards d'euros en 2023.

### Quelles conséquences auront les élections législatives sur la situation financière de la France ?



**Jean-Claude Trichet** a donné, le 24 juillet, une interview à Philippe Béguelin pour le journal allemand Finanz und Wirtschaft.



L'académicien a donné une interview au journal japonais *NIKKEI* le 20 juillet dernier. Il a notamment abordé la situation politique européenne face à la montée des extrémismes.



Mardi 9 juillet, **Jean-Claude Trichet** est intervenu sur la chaîne CNBC pour évoquer la situation politique française.



Lundi 8 juillet, l'ancien président de la Banque centrale européenne était l'invité de la BBC (de 20:03 à 23:54).



Lundi 8 juillet, il a répondu aux questions du média Bloomberg.



Lundi 8 juillet, **Jean-Claude Trichet** était l'invité de BFM Business pour évoquer les conséquences des élections législatives sur la situation économique et financière.



Jeudi 4 juillet, il a donné une interview à David Jacquot pour Ecorama Boursorama TV sur la dette française.



Mercredi 3 juillet, il a donné une interview écrite à Romain Gubert pour le Point sur la situation économique et financière française.



Il a donné, le mardi 2 juillet dernier, une interview télévisée à Bloomberg TV.

### « Europe : quo vadis ? »



**Thierry de Montbrial** était l'invité du podcast "Le monde selon l'Ifri" consacré à la position européenne face aux reconfigurations du système international. Il a notamment abordé l'avenir de l'Union européenne, l'opposition entre démocraties et régimes autoritaires, la « déglobalisation », l'élection présidentielle américaine de 2024 et une projection de l'état des relations internationales en 2030.

## À SAVOIR



A l'initiative de **Bruno Cotte**, de Pierre Lena, de l'académie des Sciences, et de notre regrettée consœur Mireille Delmas-Marty, la ville de Lyon a décidé de donner le nom de deux espaces publics à deux éminents juristes lyonnais aujourd'hui décédés : Pierre Truche, ancien premier président de la Cour de cassation et ministère public, en 1987, lors du procès de Klaus Barbie pour crimes contre l'humanité, et Paul Bouchet, ancien bâtonnier de Lyon, ancien conseiller d'Etat, ancien président de ATD Quart Monde, tous deux anciens présidents de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. La passerelle enjambant la Saône devant le palais de justice s'appelle désormais "Passerelle du palais de justice - Pierre Truche" et un square situé derrière ce même palais porte à

présent le nom de Paul Bouchet. L'inauguration a eu lieu le 4 juillet dernier et **Bruno Cotte** a coupé le ruban aux côtés du Maire de Lyon et du président de la Métropole de Lyon.



**Jean Tirole** s'est exprimé au cours des Rencontres économiques d'Aix en Provence le 5 juillet dernier au cours d'une table ronde. Il était accompagné de la présidente de la Banque centrale européenne Christine Lagarde.



Du 5 au 7 septembre, **Jean-Claude Trichet** a participé à la réunion du Bund Summit à Shanghai en tant que Président de son Conseil International. Il y a prononcé plusieurs discours et a donné plusieurs conférences de presse et interviews.

## PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



Le président **Bruno Cotte** interviendra lors du colloque Paul Touvier à la cour d'appel de Versailles le 11 octobre prochain. Il introduira les travaux d'une table ronde intitulée « De la traque de Paul Touvier au procès pour crime contre l'humanité » et ouvrira les travaux en abordant le dossier Touvier sous le prisme « des grands principes de la loi pénale à l'épreuve du temps ».



**Bernard Stirn** donnera une conférence le 27 septembre prochain de 14h à 16h à l'université de Lille sur le thème « Guy Braibant et l'élaboration du droit » à l'initiative de Carole Gallo, Professeur à l'Université de Lille, et de François Abouadaou, ATER à Université de Lille



Le secrétaire perpétuel donnera une conférence le jeudi 28 novembre prochain à l'Institut catholique de Paris (sur le site de Reims) dans le cadre d'un cycle de conférences sur différentes thématiques juridiques d'actualité. Le président de section honoraire au Conseil d'Etat s'exprimera sur le thème « l'évolution du principe de la dignité humaine en droit public français »

*Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.*